

Du 18 avril 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUILCANTON
DE TAVERNY**OBJET****Attributions des subventions aux associations au titre de l'année 2023**

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le

25 AVR 2023

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 6 avril 2023

Et que le nombre des membres en exercice est de : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 18 avril à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Chantal HUET, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND, David POTREL et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Considérant le départ des membres du Conseil d'administration intéressés, car président, membre du conseil d'administration ou simple adhérent d'une association pour laquelle une demande de subvention a été instruite et mise en débat,

Considérant que les associations avaient jusqu'au 28 février 2023 pour déposer leurs dossiers de demande de subvention,

Considérant que les dossiers ont été analysés par le service et qu'une attention particulière à été portée sur les éléments suivants :

- Une comparaison entre le montant demandé et le montant attribué l'année précédente
- Le partenariat instauré avec le CCAS
- L'impact de l'association auprès des Beauchampois
- L'analyse du budget de l'association

Cet exposé entendu

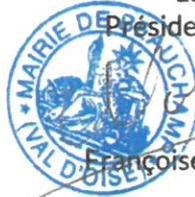
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les attributions suivantes :

- La subvention de l'association Secours Populaire pour 500€
- La subvention de l'association Les Resto du Coeur pour 500€
- La subvention de l'association Secours Catholique pour 500€
- La subvention de l'association Solidarité Professionnelles et Transitions pour 250€
- La subvention de l'association la Croix rouge pour 550€
- La subvention de l'association La ligue contre le cancer pour 0€
- La subvention de l'association Just do Eat pour 250€
- La subvention de l'association JALMALV pour 0€
- La subvention de l'association APAJH du Val d'Oise pour 500€
- La subvention de l'association Aped Espoir pour 0€
- La subvention de l'association Saint Vincent de Paul pour 3000€ (déports de Mme CANAS et M BEDON membres de Saint Vincent de Paul)

POUR EXTRAIT CONFORME Beauchamp le 19 avril 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,




Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,


Lucile DREVET